



Délibération n°2025-113

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	35
Nombre de conseillers votants :	38
- dont « pour » :	38
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations du conseil communautaire

Le lundi 29 septembre 2025 à 18h45

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Gaâs, salle Forsans, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

Étaient présents : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

Suppléants : Luc DE MONSABERT

Étaient excusés : Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Thierry CALOONE, Guy BAUBION BROYE, Henri LALANNE

Procurations : Lionnel BARGELES à Fabienne LABASTIE, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS à Didier SAKELLARIDES, Liliane MARBOEUF à Jean-Luc SEMACOY,

Absents : Rachel DURQUETY, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT,

Secrétaire de séance : Françoise LABORDE

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée au Président par délibération n° 2020-65 du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020.

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil communautaire les décisions prises par le Président en vertu de cette délégation,

Il est rendu compte des décisions prises depuis le dernier conseil communautaire :

- Décision 2025-67 : Convention de prêt de véhicules à la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans par l'Association « Peyrehorade Sport Rugby »
- Décision 2025-68 : Location de la Salle des fêtes de la Commune de Labatut le 09 décembre 2025
- Décision 2025-69 : Convention pour la prestation « SVP MAINTENANCE ARCHIVES » par le CDG des Landes au profit de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans
- Décision 2025-70 : Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec les Consorts PASCOUAT
- Décision 2025-71 : Signature d'un devis relatif aux travaux de voirie Route de Pey à Saint-Etienne-d'Orthe (40300)
- Décision 2025-72 : Plan de financement et demandes de subventions | Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS)
- Décision 2025-73 : Virement de crédits n°1 – Budget annexe Action économique
- Décision 2025-74 : Avenant 4 à l'acte constitutif d'une régie de recettes pour l'Abbaye de Sorde*



- Décision 2025-75 : Convention de mise à disposition des sanitaires de la piscine intercommunale le 1er août à l'Association Peyrehorade Sport A des Donneurs de Sang Bénévoles du Pays d'Orthe
- Décision 2025-76 : Avenant n°4 au marché relatif à la réalisation de fouilles archéologiques préventives à l'Abbaye Saint-Jean de Sorde
- Décision 2025-77 : Contrat de cession des droits d'auteurs d'un agent public
- Décision 2025-78 : Convention de services partagés entre la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans et les Communes pour le fauchage des voies intercommunales
- Décision 2025-79 : Conventions cadres de mise à disposition de bureaux et de salles avec les différents partenaires de France Services
- Décision 2025-80 : Décision fixant les tarifs de la régie d'avances et de recettes de l'Office de Tourisme
- Décision 2025-81 : Location de la Salle des fêtes de la Commune de Labatut le 15 octobre 2025
- Décision 2025-82 : Signature d'un contrat d'assurance dommages-ouvrage dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de l'école élémentaire de Tilh
- Décision 2025-83 : Décision fixant les tarifs de la régie d'avances et de recettes de l'Office de Tourisme
- Décision 2025-84 : Avenant n°1 au marché relatif à l'acquisition de mobilier et fournitures diverses pour l'aménagement intérieur – école élémentaire de Tilh
- Décision 2025-85 : Attribution du marché d'entretien courant des toitures, charpentes et couvertures de l'Abbaye de Sorde
- Décision 2025-86 : Acte de nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant de la régie de recettes pour la taxe de séjour
- Décision 2025-87 : Convention de prêt de véhicules à la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans par la Commune de Peyrehorade
- Décision 2025-88 : Convention de mise à disposition d'espaces de l'école élémentaire de Saint-Lon-les-Mines au profit de la Communauté de communes
- Décision 2025-89 : Attribution du marché de création d'une centrale photovoltaïque – siège de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans
- Décision 2025-90 : Admission en non-valeur – créances irrécouvrables – Budget principal
- Décision 2025-91 : Admission en non-valeur – créances éteintes – Budget principal

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Jean Marc LESCOUTE

